

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 21 juin 2024

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Marie-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD, Mme Olivia BOULANGER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Claire MORY à Mme Marie-Line GEOFFRE, Mme Corinne TONDUF à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZIN à M. Pierre AUGER,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 15

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 52

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2023 : BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Dès l'arrêt des comptes d'un exercice budgétaire, les dispositions en matière de finances locales prévoient de constater le résultat cumulé à la clôture et de le reporter sur l'exercice suivant en l'intégrant dans l'équilibre du budget de l'année N+1 sous forme de « report ».

Délibération n°127/24 du 27/06/24
7-Finances locales 7.1-Décisions budgétaires

Cette procédure impose la prise en compte de tous les résultats et reports, soit :

- le résultat de fonctionnement cumulé,
- le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé et le solde des restes à réaliser de l'exercice clos qui constituent le « besoin » de financement d'investissement (ou « l'excédent » de financement d'investissement, le cas échéant).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif, et doit faire l'objet d'une délibération si la section d'investissement est déficitaire. Dans ce cas, le conseil communautaire délibère sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

A l'inverse, si les résultats de chaque section sont excédentaires, aucune délibération n'est à prévoir et les reports sont effectués automatiquement sur chacune des sections du budget suivant.

Concernant le budget Annexe Immobilier Entreprises, les résultats 2023 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2023

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS PROVISOIRE DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 665 182,14	G	2 794 828,96	129 646,82	
	Section d'investissement	B	2 315 206,48	H	2 420 973,27	105 766,79	
+							
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	610,11 (si excédent)	610,11	
	Report en section d'investissement (001)	D	218 204,55 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	-218 204,55	
=							
TOTAL (réalisations + reports)		5 198 593,17 (A+B+C+D)		5 216 412,34 (G+H+I+J)		FONCT	130 256,93
						INVEST	-112 437,76
						TOTAL	17 819,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	0,00	
	Section d'investissement	F	17 819,17	L		-17 819,17	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	17 819,17	(K+L)	0,00	-17 819,17	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	(A+C+E)	2 665 182,14	(G+I+K)	2 795 439,07	130 256,93	
	Section d'investissement	(B+D+F)	2 551 230,20	(H+J+L)	2 420 973,27	-130 256,93	
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	5 216 412,34	(G+H+I+J+K+L)	5 216 412,34	0,00	

Résultat de fonctionnement 2023 cumulé..... (+) 130 256,93 €
Solde d'exécution d'investissement 2023 cumulé (-) 112 437,76 €
 +
Solde des restes à réaliser 2023..... (-) 17 819,17 €
BESOIN de financement cumulé de la section d'investissement..... (-) 130 256,93 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident:

- de voter la reprise des résultats 2023 du budget annexe Immobilier Entreprises, compte tenu des constats précédemment exposés ; et
- de prendre acte de l'affectation définitive des résultats 2023 comme suit :

Report au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget 2024 0 €

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068 – BP 2024) 130 256,93 €

Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2024 112 437,76 €

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Bernard LEFEVRE